



**Compte – rendu du Comité Syndical du 12 avril 2021
à 18 heures à la Salle à Varilhes**

Délégués : Michel AUDINOS, Daniel BESNARD, Philippe FABRY, Joël CAZAJUS, André PECHIN, Monique DUPRAT, Béatrix GIRAULT, Régis GRANGE, Marc MIRANI, Jean-Louis REMY, Jean-Louis FUGAIRON, Alain MARFAING, Jean-Jacques MARFAING, René ROQUES, Henri BENABENT, Yves DELRIEU, Monique DUPRE GODFREY, Yannick JOUSSEAUME, Martine LE LOSTEC, Jean-Emmanuel PEREIRA, Bernard DEFFARGES, Germain FLORES, Cécile POUCHELON.

Absents : Denis BELARD, Jean-Claude SERRES, René PACHER, Régis ALESINA, Alexandre BERMAND, Jérôme CROUZIL.

Absent(es) excusé(es) n'étant pas remplacés par un suppléant : Alain GARNIER, Monique GONZALES, Christian MAZAS, Denis MIRAGLIAS, Pascal TATIBOUET, Yves MARCEROU, Olivier HILAIRE, André DUPUY, Daniel GERAUD, Didier BLANCO, Mathieu VIDOTTO, Michel SABATIER.

Assistants à la séance sans participation au débat ni au vote :

Mesdames Karine ORUS-DULAC, Directrice du SYMAR-Val d'Ariège, Marie BERTHELOT, Directrice adjointe, Sabine AMARDEILH, Gestionnaire RH, Stéphanie ORUS, Gestionnaire comptable.

Secrétaire de séance : M. Henri Bénabent.

Ordre du jour :

1. **Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2021.**
2. **Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion 2020 du Symar Val d'Ariège, affectation des résultats 2020.**
3. **Vote du budget primitif 2021.**
4. **Acquisition de terrain pour le futur siège.**
5. **Travaux : Gestion des milieux aquatiques. Demandes de subventions 2021 : Programme de travaux 2021, état d'avancement des travaux du programme 2020**
6. **Etudes : Prévention des inondations : Lancement du marché : Régularisation des 4 digues classées de Mérens-les-Vals, Savignac-les-Ormeaux, Verdun et Pamiers : diagnostics approfondis et études de danger (EDD)**
7. **Questions diverses.**

Rajout d'un point à l'ODJ :

- Convention d'occupation temporaire du domaine privé, mise à disposition de locaux CCBA/Symar Val d'Ariège

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Monsieur Michel AUDINOS commence la séance en souhaitant à toutes et à tous la bienvenue pour cette séance du comité syndical du SYMAR - Val d'Ariège. Il nomme les personnes qui se sont excusées de ne pas avoir pu participer à la réunion de ce soir.

Monsieur Michel AUDINOS annonce l'ordre du jour et propose d'y ajouter un point : une convention de mise à disposition de locaux. Monsieur Thomas MAUREL va intégrer les nouveaux locaux à côté du siège de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain. Monsieur Michel AUDINOS indique qu'il faut délibérer sur ce sujet. Il fait voter l'ajout de ce point à l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.

1 – Adoption du procès-verbal du comité syndical du 1^{er} mars 2021

Délibération N°1 : Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2021.

Monsieur Michel AUDINOS propose :

- D'adopter le compte-rendu de séance du Comité Syndical du 1^{er} mars 2021.

Aucune remarque n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2 – Vote du compte administratif 2020 et approbation du compte de gestion 2020 du Symar Val d'Ariège, affectation des résultats 2020

Monsieur Michel AUDINOS demande à Monsieur Henri BENABENT de présenter le compte administratif 2020.

Délibération n° 2 : Approbation du compte administratif 2020 du SYMAR Val d'Ariège

Le comité syndical réuni sous la Vice-Présidence de Monsieur Henri BENABENT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du SYMAR Val d'Ariège.

Monsieur Henri BENABENT dit qu'il ne donnera que les chiffres significatifs. Les livrets sont à la disposition des élus.

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	741 936.13	0.00	260 422.10	0.00	1 002 358.23
Opération exercice	496 261.88	551 915.15	487 439.40	464 603.11	983 701.28	1 016 518. 26
TOTAL	496 261.88	1 293 851.28	487 439.40	725 025.21	983 701.28	2 018 876.49
Résultat de clôture		797 589.40		237 585.81		1 035 175.21
Restes à réaliser	784 531.10	217 914.58			566 616.52	
Total cumulé	1 280 792.98	1 511 765.86	487 439.4	725 025.21	1 530 317.80	2 018 876.49
Résultat définitif		230 972.88		237 585.81		488 558.69

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Michel AUDINOS quitte la salle. Monsieur le Vice-Président met la proposition au vote. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion 2020

Délibération n° 3 : Approbation du Compte de Gestion 2020

Le comité syndical réuni sous la Vice-Présidence de Monsieur Henri BENABENT :

Le compte de gestion est dressé par Madame la perceptrice de Luzenac : Il n'y a pas de divergences avec le compte administratif qui vient d'être voté.

Après s'être fait présenter le budget du SYMAR Val d'Ariège de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 pour le SYMAR Val d'Ariège ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, Y compris la journée complémentaire ;

2° Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 pour le SYMAR Val d'Ariège, par le receveur, visés et certifiés conforme, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

Monsieur le Vice-Président met la proposition au vote. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Monsieur Michel AUDINOS rentre à nouveau dans la salle. Il remercie les élus présents et absents qui ont participé à la gestion du syndicat durant l'année 2020, plus précisément jusqu'en septembre 2020, à commencer par Monsieur Gérard Galy, président sortant.

Affectation des résultats exercice 2020

Délibération n°4 : Affectation du résultat de l'exercice 2020

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant que le compte de gestion du SYMAR Val d'Ariège ne présente aucune anomalie,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif du SYMAR Val d'Ariège fait apparaître :

Un déficit de Fonctionnement de - 22 836.29 €.

Un excédent d'investissement de 55 653.27 €.

Après reprise des résultats antérieurs, le compte administratif fait apparaître un résultat de clôture au 31/12/2020 :

Excédent de Fonctionnement de 237 585.81 €

Excédent d'Investissement de 797 589.40 €

Le solde des restes à réaliser 2020 de - 566 616.52 Euros sera couvert par l'excédent d'investissement, il n'y a donc pas de besoin de financement.

Monsieur le Président propose au comité syndical d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 :

Compte R002 (Excédent de Fonctionnement) : 237 585.81 €

Compte R001 (Excédent d'Investissement) : 797 589.40 €

Monsieur le Président met sa proposition au vote. L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

3- Vote du budget primitif 2021

Présentation par Monsieur Michel AUDINOS, Président.

Délibération n° 5 : Budget Primitif 2021.

Monsieur AUDINOS lit les comptes du BP 2021 et énumère les opérations en investissement.

Madame Karine ORUS DULAC : « Le handicap de Monsieur Thomas MAUREL est pris en charge aux 2/3. »

Monsieur Michel AUDINOS : « Le syndicat a un agent en alternance dans le domaine de la communication. Il s'agit de Madame Emmanuelle REY. Je mesure l'importance de la communication pour le syndicat, c'est essentiel. »

Monsieur André PECHIN : « Comment se fait-il que les projets de l'AAPZEC, en date de 2018, sont en Restes à réaliser (RAR) ? Y a-t-il des problématiques liées au foncier ? »

Madame Marie BERTHELOT : « L'étude foncière devait se dérouler en quelques mois et n'a fini qu'en décembre 2020. Une 2nde étude, d'incidence hydraulique sur les merlons, s'est également terminée fin 2020. Une décision a été prise : quels merlons seraient à raser sur la douzaine qui avait été étudiée ? C'est une des explications du glissement du délai. L'autre explication vient du fait que dans cette enveloppe de travaux, il y avait des travaux envisagés sur des terrains privés et en début d'année, quand on a prévu cela au budget, on espérait avoir l'aval des propriétaires et malheureusement, on a des travaux qui n'ont pas pu être faits jusqu'à présent car les propriétaires sont soit injoignables, soit peu enclins au projet (ex : la zone humide à restaurer dans le secteur de Girolles à Varilhes). La concertation entre l'éleveur et les propriétaires n'a toujours pas abouti. On a gardé l'argent en provision (le reste à réaliser a été proposé d'être gardé en début d'année), car nous avons encore l'espoir de convaincre les propriétaires. La situation a évolué et d'autres opportunités se sont faites jour alors qu'elles n'étaient pas vues comme les plus faciles en 2018. Finalement, des travaux se réaliseront bien en 2021. »

Opération n°17 :

Madame Karine ORUS DULAC : L'opération « Provision pour crues » est prévue dans l'éventualité de problèmes d'inondations sur le bassin versant. Ces provisions permettent d'aider quand il y a des travaux en urgence. Ces provisions permettent aussi d'équilibrer. Cela dépend en fonction des années. »

Opération n°69 :

Monsieur Michel AUDINOS : « AAPZH : 2021-2024. Il s'agit de l'appel à projets zone humide que Madame Marie BERTHELOT a présenté la dernière fois. Deux secteurs de zones humides ont été identifiés. C'est la première année que l'on prévoit une somme pour cette opération qui va durer trois ans.

Opération n°73 :

Trois véhicules de service du syndicat montrent un état de vétusté. Il est donc nécessaire de les remplacer. 65 000 € sont prévus en investissement pour financer l'achat de ces trois véhicules.

Article 2111 :

Terrains : Cette opération est prévue pour l'achat du terrain pour le futur local.

Monsieur André PECHIN : « Le syndicat pourra-t-il tout absorber et assumer l'ambition du programme d'actions présenté ? »

Monsieur Michel AUDINOS : « Il y a eu une discussion avec l'Agence de l'Eau par rapport à toutes ces opérations prévues et l'entretien courant. Les zones humides sont un axe de travail comme les zones d'expansion de crues. L'Agence de l'Eau tient absolument à ce que le syndicat se préoccupe de ce domaine. Le piétinement du bétail n'était pas forcément une action qui était prioritaire il y a quelques temps mais maintenant, il faut le prendre en compte dans nos actions. Donc, pour toutes ces thématiques, on a dit à l'agence de bassin qu'il y aura une nouvelle répartition du travail de l'équipe. »

Monsieur Henri BENABENT : « Les travaux sont étendus de septembre à mars en gestion courante en fonction de la végétation, soit sur deux années budgétaires. Chaque année, il y a un décalage. Certaines études sont externalisées, comme l'étude de danger pour les digues par exemple. »

Madame Karine ORUS DULAC : « On a un plan de gestion pluriannuel par axes et par actions. Nous devons mettre des jours en face de chaque action pour les animateurs et les techniciens. L'Agence de l'Eau Adour Garonne prend en compte 221 jours par agent. On remplit aussi un emploi du temps mensuel et journalier. Cela nous permet de prévoir pour l'année suivante le temps nécessaire en fonction des projets. Nous avons été retenus pour l'Appel à Projet Zones Humides mais cet appel à projet nécessite une cinquantaine de jours/agent financés mais à répartir entre plusieurs agents du syndicat au lieu de recruter un chargé de mission en CDD pour 3 ans (l'AEAG nous avait indiqué au dépôt de l'AAP qu'on pourrait prendre ce chargé de mission). On doit donc partager le travail (les 50 jours). Il y a aussi l'appel à projet bétail : A déposer avant le 01/07/2021. Dans les appels à projets, on travaille avec des propriétaires privés. Il peut donc y avoir du « décalage » dans les appels à projets. Il y a les Etudes De Danger suivies par Monsieur Guillaume NUTI. Son poste n'est pas financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne car c'est un poste lié aux « inondations » et l'Agence de l'Eau ne finance pas le volet « inondations ». Ce poste est financé par la taxe Gémapi directement. »

Monsieur Marc MIRANI : « Où apparaît dans le budget primitif la taxe Gémapi que l'on voit sur l'avis de paiement taxes foncières ? »

Monsieur Michel AUDINOS répond et Madame Karine ORUS DULAC également : « La participation est dans la contribution totale, en fonctionnement, à l'article 74751. La participation est dans le détail de chaque opération dans les recettes d'investissement. Le produit de la taxe Gémapi est à diviser entre les 7 EPCI selon la clé de répartition statutaire. »

Madame Monique DUPRE-GODFREY : « Je remarque une différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement ».

Madame Karine ORUS DULAC : « Cela va être rectifié. »

Monsieur Michel AUDINOS : « Ce sont les EPCI qui prélèvent la taxe GEMAPI et qui l'encaissent. Nous serons confrontés à des demandes des EPCI dans l'avenir avec peut-être des nouvelles zones à protéger. Ces zones vont nous amener sûrement à revoir les clés de répartition. »

Monsieur Henri BENABENT : « Dans le budget des EPCI, la taxe GEMAPI revient à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. On ne doit pas s'en servir pour autre chose. »

Madame Karine ORUS DULAC : « C'est une recette pour le syndicat. On essaie de ne pas vous demander des « contributions » en « dents de scie », mais le produit que l'on vous demande dépend des subventions que l'on reçoit en fonction des projets. »

Le Président propose au comité syndical :

- D'approuver le budget primitif 2021 du SYMAR Val d'Ariège,
- De voter le budget primitif 2021 du SYMAR Val d'Ariège,
- De donner mandat à Monsieur le Président pour signer tous les documents qui s'y rapportent.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 – Acquisition de terrain pour le futur siège

Présentation par Monsieur Michel AUDINOS, Président.

Monsieur le Président rappelle au comité syndical la volonté de regrouper les 2 locaux actuels de Varilhes et d'Arignac en un même lieu pour des raisons de commodités et de construire ce nouveau siège pour le SYMAR Val d'Ariège en un lieu « central » sur le territoire du syndicat.

Monsieur le Président informe le conseil syndical que la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix, est disposée à vendre au SYMAR Val d'Ariège un terrain situé sur la ZA de « Joulieu » (commune de Saint-Jean-de-Verges) pour une superficie d'environ 1 682 m² (Lot A) aux conditions prévisionnelles suivantes :

- Prix du m² : 20 € H.T. avec le terrain viabilisé,
- Soit un prix ferme et global estimé à trente-trois mille six cent quarante Euros (33 640 €) H.T.

« C'est un endroit qui nous paraît pertinent par rapport à nos collègues de la Haute Ariège, du Tarasconnais ou du Lauragais ou du Bassin Auterivain pour se retrouver à un endroit équidistant. Au-delà de l'aspect géographique et économique, il y a aussi l'aspect personnel par rapport aux situations des uns et des autres. On a donc trouvé un terrain sur la zone artisanale de Joulieu à Saint-Jean de Verges, près de l'échangeur pour se diriger vers le CHIVA. Il y aurait la possibilité d'acquérir une parcelle. Ce n'est pas tout à fait déterminé par l'aménageur qui travaille pour la Communauté d'Agglomération Pays Foix Varilhes. Ce sera un terrain viabilisé. Il y a actuellement deux corps de ferme qui vont être démolis en septembre 2021.»

Monsieur André PECHIN : « N'est-il pas possible d'aménager de l'existant plutôt que de démolir ? Y a-t-il eu comparaison faite entre construction neuve et réhabilitation, pour tenir compte de l'impact général du projet, comme le préconise une étude de l'ADEME ? »

Monsieur Michel AUDINOS : « On peut en effet être sensible aux charmes des bâtiments, aux pierres, mais ces bâtiments sont délabrés et très difficilement réhabilitables. »

Madame Karine ORUS DULAC : « Il y a le problème de l'amiante et puis deux bâtiments, cela ne passe pas au niveau financier. »

Monsieur Bernard DEFFARGES : Est-ce qu'une estimation de la construction du bâtiment a été faite ? »

Monsieur Michel AUDINOS : « Le bâtiment à prévoir serait d'environ 230 m² pour les bureaux, de plain-pied, avec un garage indépendant de 100 m², l'enveloppe serait d'environ 600 000 €. Nous avons rendez-vous avec le CAUE mardi prochain. On pourra vous apporter d'autres précisions prochainement. »

Madame Karine ORUS DULAC : « Il faut compter 9 personnes au syndicat sans les stagiaires. Cela fait une dizaine de bureaux et une salle de 25 m² pour les réunions. Il faut faire au plus juste et avec un budget contraint. On va affiner le projet. »

Monsieur André PECHIN : « Et en terme énergétique, au niveau isolation ? Ce serait bien de se renseigner sur les bâtiments à énergie positive. Le SM du SCOT pourrait épauler le syndicat dans sa réflexion sur l'exemplarité du bâtiment public ».

Monsieur Michel AUDINOS : « Il s'agit d'un bâtiment public. Il faut être modeste et faire bien. Il faut être raisonnable même en termes d'exemplarité. Nous n'avons pas la volonté de faire des choses prétentieuses. L'objectif premier est de réunir Arignac et Varilhes. »

Monsieur André PECHIN : « Il existe des subventions spécifiques. »

Madame Karine ORUS DULAC : « On n'est éligible à rien. Nous ne sommes pas un EPCI. Mais on va demander de la DETR et demander une aide à la Région. Il y aura un autofinancement important. Dans le budget primitif, la dépense est prévue à l'article 21318, acquisition de terrains pour le futur siège. »

Madame Monique DUPRAT : « Pour réhabiliter, il faut faire attention s'il y a de l'amiante. Cela représente beaucoup de budget. Il faut démolir ? »

Monsieur Michel AUDINOS : « La Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes nous fournirait le terrain viabilisé avec les bâtiments démolis.»

Monsieur Henri BENABENT : « C'est à l'abandon depuis 20-30 ans. C'est dommage. »

Madame Monique DUPRE GODFREY : « Il est prévu une salle pour les visioconférences ? Cela coûte plus cher, mais en matière environnementale, cela pourrait éviter le déplacement des élus pour les conseils syndicaux. »

Monsieur Michel AUDINOS : « Il est prévu uniquement une salle de réunion de 25 m². »

Madame Karine ORUS DULAC : « Dans le marché à prévoir, il y aura un lot « matériel informatique » où l'on pourra prévoir l'équipement de la salle de 25 m² pour les visioconférences.

Monsieur Alain MARFAING : « Au-delà de réunir les deux sites, il faut que le bâtiment soit fonctionnel. »

Monsieur Henri BENABENT : « Il y a assez de grandes salles à disposition dans les communes sans en envisager une dans ce futur bâtiment.»

Délibération n° 6 :

Le Président demande au comité syndical :

- D'approuver le projet d'acquisition d'un terrain d'une emprise d'environ 1682 m² sur la ZA de « Joulieu »,

- De l'autoriser à signer l'acte d'acquisition de ladite parcelle et tous documents s'y rapportant.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 – Travaux : Gestion des Milieux Aquatiques

Monsieur Olivier Hilaire, Vice-Président, étant excusé, Madame Marie Berthelot, directrice adjointe, présente les travaux.

Le syndicat est à cheval sur deux départements ariégeois et haut-garonnais. Les modes de financement sont variables suivant les départements.

Sur le territoire 09 :

1.7km de travaux de restauration pour le ruisseau des Vignes à Ornolac

98km de rivières prévus en gestion courante

23.6km de linéaire de cours d'eau en surveillance

Travaux prévisionnels dans le département Ariégeois :

Madame Marie BERTHELOT expose le projet relatif à la réalisation des travaux du programme 2021 sur le territoire du SYMAR-Val d'Ariège, au vu du Plan Pluriannuel de gestion 2017/2022. Cette année, ce qui est prévu sur le PPG, ce sont des travaux de restauration sur un petit ruisseau à Ormolac. Le reste linéaire est en gestion courante, il est de 25 km pour l'Ariège entre l'Hospitalet et Luzenac. Il y a aussi des affluents comme le Saurat sur le pays de Tarascon. Sur le territoire de l'Agglomération du Pays Foix Varilhes, il n'y a pas de linéaires prévus. Sur la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées, il y a pas mal d'affluents de l'Ariège qui sont prévus. Le Crieu est le plus important. Il y a un peu de linéaire en surveillance prévu en tête de bassin des cours d'eau.

Madame Marie Berthelot propose de solliciter l'octroi de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du département de l'Ariège et de la Région Occitanie.

Le coût des travaux sur l'ensemble du département de l'Ariège pour l'année 2021 est estimé à 245 528,56 € H.T avec maîtrise d'œuvre et 223 207,78 € H.T sans la maîtrise d'œuvre (MOE).

Monsieur le Président propose au comité syndical le plan de financement H.T. suivant :

Financeurs	Travaux	Taux	Montant travaux en € HT
Conseil Départemental 09	Restauration, plantations	10 %	25 028.39 € sur territoire 09 avec MOE (10 %) inclus
Conseil Départemental 09	Gestion et surveillance courante	15 %	220 500.17 € sur territoire 09 avec MOE (10 %) inclus
Agence de l'Eau	Restauration et gestion courante, surveillance et plantations	50 %	223 207.78 € sur le territoire 09 sans MOE
Région Occitanie	Restauration et plantation	20 %	22 753.08 € sur le territoire 09 sans MOE
Autofinancement	Solde		Sur le territoire 09 avec MOE

Madame Monique DUPRE-GODFREY : « Cela dépasse les 80% »

Monsieur Michel AUDINOS : « Non, nous ne sommes pas au-delà de 80 %. »

Délibération n° 7 :

Monsieur le Président demande au comité syndical :

- D'approuver la demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Départemental de l'Ariège et de la Région Occitanie pour les travaux du Programme 2021 des rivières du SYMAR Val d'Ariège ;
- D'approuver le plan de financement ;
- De décider l'inscription au budget des sommes nécessaires à la réalisation de l'opération,
- De décider qu'il sera pourvu à la réalisation des travaux par recours à la procédure du Marché à Procédure Adaptée ;
- De Désigner les agents du syndicat comme maîtres d'œuvre des travaux ;
- De Donner au Président tous pouvoirs pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette opération y compris les avenants éventuels.

Monsieur le Président met la proposition au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sur le territoire 31 :

31 km de cours d'eau en gestion Prévisionnelle CCBA et environ 16.1 km de plantations prévues en berge (CCBA et CCTL)

Travaux dans le département Haut-Garonnais :

Madame la directrice adjointe expose le projet relatif à la réalisation des travaux du programme 2021 sur le territoire du SYMAR-Val d'Ariège, au vu du Plan Pluriannuel de gestion 2017/2022.

Cette année, il est prévu 31 km de cours d'eau. Ce ne sera pas dans le cadre d'un marché réservé mais avec la convention de quasi-régie de l'équipe d'insertion.

Il est prévu un beau programme de plantations pour 2021.

Madame la directrice adjointe propose de solliciter l'octroi de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du département de la Haute Garonne et de la Région Occitanie.

Le coût des travaux sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne pour l'année 2021 est estimé à 151 813,51 € H.T.

Monsieur le Président propose au comité syndical le plan de financement HT suivant :

Financeurs	Travaux	Taux	Montant travaux en € HT
Agence de l'Eau	Gestion courante	30 %	62 187.40 € sur territoire 31
Agence de l'Eau	Restauration, plantation	50 %	89 626.11 € sur territoire 31
Conseil Départemental 31	Restauration, plantation, gestion courante	20 %	151 813.51 € sur le territoire 31
Région Occitanie	Restauration et plantation	10 %	89 626.11 € sur le territoire 31
Autofinancement	Solde		Sur le territoire 31

C'est de la restauration. Il y aura beaucoup de plantations.

Délibération n° 8 :

Monsieur le Président demande au comité syndical :

- D'approuver la demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Départemental de la Haute Garonne et de la Région Occitanie pour les travaux du Programme 2021 des rivières du SYMAR Val d'Ariège,
- D'approuver le plan de financement,
- De décider l'inscription au budget des sommes nécessaires à la réalisation de l'opération,
- De décider qu'il sera pourvu à la réalisation des travaux par recours à la procédure du Marché à Procédure Adaptée,
- De désigner les agents du syndicat comme maîtres d'œuvre des travaux,
- De Donner au Président tous pouvoirs pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette opération y compris les avenants éventuels.

Monsieur le Président met la proposition au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Etat d'avancement des travaux du programme 2020

Madame Marie BERTHELOT : « il s'agit du marché en cours d'exécution, engagé en fin d'année dernière. Il est presque achevé. 114 km de cours d'eau prévus. A ce jour, les seuls lots non achevés sont l'Ariège, de Luzenac à Sinsat et l'Oriège. »

6- Etudes : Prévention des inondations

Présentation par Monsieur Henri BENABENT, 1^{er} Vice-Président.

Lancement d'un marché de régularisation des 4 digues classées de Mérens-les-Vals, Savignac-les-Ormeaux, Verdun, Foix et Pamiers : Diagnostics approfondis et Etudes de Danger (EDD).

« Nous devons gérer ces systèmes d'endiguement. Pour alléger le travail sans enquête publique, nous devons régulariser ces ouvrages par des études approfondies. On a récupéré 5 ouvrages, on doit faire maintenant 4 études approfondies, la digue de Foix Gariac a déjà été étudiée par la commune. Il reste donc 4 digues à diagnostiquer. L'appel d'offres a été lancé le 26 mars. On attend les réponses pour le 29 avril à 16 H. La première ouverture des plis est prévue le 4 mai à 18H à la salle de la médiathèque de Saint-Jean-du-Falga.

Les études seront conduites par des bureaux d'études spécialisés : Barrages et digues. Ces études sont financées à 80 % (pour un montant d'études estimé à 600 000 € H.T.) : 50% par l'Etat, 20 % par la Région et 10 % par le département. »

Monsieur le Vice-Président rappelle que le SYMAR Val d'Ariège a reçu par transfert, la gestion de ces 5 ouvrages classés (Mérens-les-Vals, Savignac-les-Ormeaux, Verdun, Foix-Gariac et Pamiers).

Il rappelle que la compétence GEMAPI nécessite, pour la partie "prévention des inondations", de déterminer puis gérer des systèmes d'endiguement que le SYMAR Val d'Ariège doit déclarer.

Au premier rang des ouvrages susceptibles d'être identifiés en « systèmes d'endiguements » figurent les digues classées au sens du décret 11 décembre 2007, suscités.

Le SYMAR Val d'Ariège peut bénéficier d'une procédure allégée, sans enquête publique, en régularisant ces ouvrages avant le 31 décembre 2022.

La régularisation de ces ouvrages ne peut se faire que de deux manières distinctes :

L'intégration dans un *système d'endiguement*, après d'éventuels travaux de confortement ;

La neutralisation permettant d'annuler le sur-risque que peut présenter un ouvrage défaillant (rupture ou surverse) offrant une sensation de protection.

Afin de mieux connaître l'état, le fonctionnement et la protection effective de ces ouvrages, des études approfondies sont nécessaires.

7 – Convention d'occupation temporaire du domaine privé mise à disposition de locaux CCBA/SYMAR VAL D'ARIEGE

Présentation par M. Joël CAZAJUS, Vice-Président.

La CCBA a transféré la compétence GEMAPI au SYMAR le 01/07/2019.

La CCBA et le SYMAR se sont engagés à maintenir une relation de proximité avec ses administrés et les communes membres de la CCBA dans le cadre de l'exercice de cette compétence.

La présente convention de mise à disposition de locaux s'inscrit dans cette démarche : elle présente les conditions matérielles permettant la création d'une antenne locale au titre de la compétence GEMAPI.

« Monsieur Thomas Maurel disposera des locaux le 1^{er} mai 2021 après le passage du Consuel. C'est un bâtiment refait à neuf qui se situe sur un terrain qui fait une superficie de 1800 m². Il sera entretenu par les agents de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain. Il y a un bureau, 11 m² de toilettes, 200 m² de garages pour un coût de 420 € par mois.

Délibération n° 9 :

Monsieur le Président demande au comité syndical :

- D'approuver le projet de convention entre la CCBA et le SYMAR Val d'Ariège pour la mise à disposition des nouveaux locaux à Auterive.
- De le mandater pour signer toute pièce afférente à ce dossier.

Monsieur le Président met la proposition au vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

8 – Questions diverses

Monsieur Michel AUDINOS indique que, dans le cadre de l'étude de faisabilité d'un Observatoire numérique de l'Eau, Madame Emmanuelle REY, en contrat d'apprentissage au syndicat, va envoyer très prochainement un courrier aux 158 communes qui font partie de notre périmètre d'intervention (aux présidents d'EPCI et aux maires) avec un questionnaire afin de savoir s'il serait pertinent de mettre en place un observatoire numérique de l'eau (lieu où pourraient être diffusées toutes les informations concernant le bassin versant du Symar Val d'Ariège).

Monsieur Henri BENABENT précise qu'un courrier a aussi été envoyé aux présidents d'EPCI au sujet de la prévention des inondations et la définition des zones à enjeux. Des rendez-vous ont été sollicités et les maires concernés seront invités.

Monsieur André PECHIN demande s'il y a des informations sur les futurs travaux de renaturation du ruisseau du Gariac.

Monsieur Michel AUDINOS dit que les financements ne seront pas accordés sur un projet spécifique mais l'action pourrait être financée dans le cadre d'un plan d'aménagement de prévention des inondations : Le PAPI.

Monsieur André PECHIN : « Y aura-t-il quelques travaux d'amélioration entre-temps ? »

Monsieur Michel AUDINOS : « Effectivement, cela peut-être le cas comme les travaux qui ont déjà été réalisés pour améliorer l'écoulement de ce ruisseau, l'an dernier ».

Date du prochain comité syndical :

Le prochain comité syndical aura lieu en juin à 18H à Varilhes : la date reste à confirmer.

Liste des délibérations prise par le bureau syndical :

Bureau syndical du 22 mars 2021 :

SYM_2021_017 : Fixation des indemnités de fonction du 8^{ème} Vice-Président.

SYM_2021_018 : Versement de la gratification à un stagiaire.

Monsieur Le Président remercie l'ensemble des délégués et clôture la séance.

La séance est levée à 20h20.

